



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt : **91400681.2**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A47B 96/06**

⑳ Date de dépôt : **13.03.91**

③① Priorité : **13.03.90 FR 9003195**

④③ Date de publication de la demande :
18.09.91 Bulletin 91/38

⑧④ Etats contractants désignés :
BE DE DK ES FR GB IT NL

⑦① Demandeur : **Pericard, Jean-Michel**
6, rue des Nouettes
F-45140 Ingre (FR)
Demandeur : **Lafourcade, Philippe**
12, Place du Moulin Rouge
F-45190 Beaugency (FR)

⑦② Inventeur : **Pericard, Jean-Michel**
6, rue des Nouettes
F-45140 Ingre (FR)
Inventeur : **Lafourcade, Philippe**
12, Place du Moulin Rouge
F-45190 Beaugency (FR)

⑦④ Mandataire : **Hasenrader, Hubert et al**
Cabinet BEAU DE LOMENIE 55, rue
d'Amsterdam
F-75008 Paris (FR)

⑤④ **Porte-étagère d'angle.**

⑤⑦ Porte-étagère d'angle comprenant deux barres (12,14) destinées à être fixées contre deux murs en angle (20) dans un même plan horizontal pour porter une étagère dans l'angle des deux murs, chacune des deux barres (12,14) portant un dispositif d'accrochage (72,74,76,78) sur son bord destiné à venir en contact avec un mur respectif de part et d'autre de l'angle de murs, caractérisé en ce que les deux barres (12,14) sont reliées rigidement l'une à l'autre à leur extrémité distante de l'angle (20) par une traverse (70), et en ce que les dispositifs d'accrochage (72,74,76,78) sont montés sur les barres (12,14) au moyen d'organes d'écartement (84).

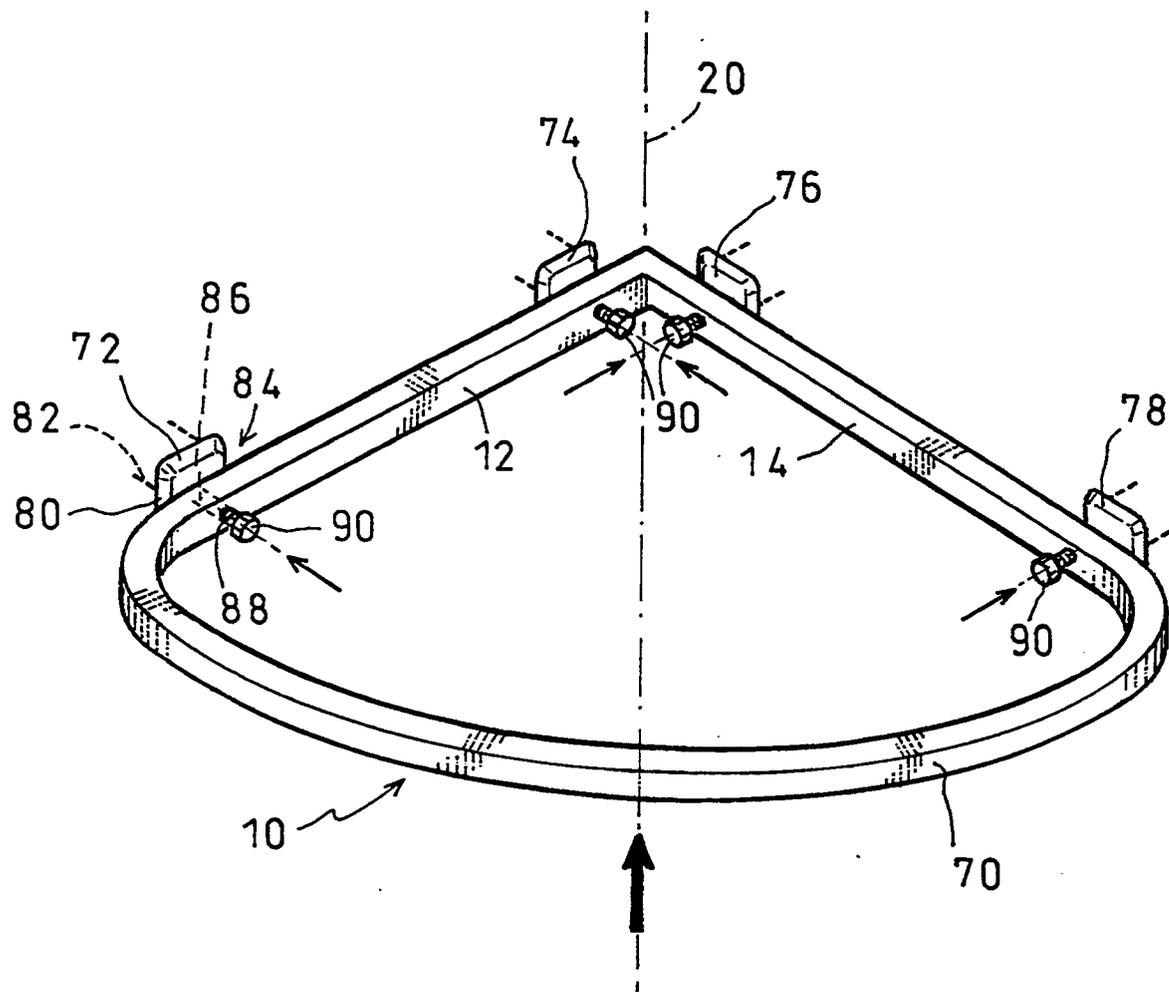


fig-1

La présente demande concerne un perfectionnement à un porte-étagère d'angle objet de la demande de brevet français n° 89 15 927.

Dans cette demande, on a prévu que les dispositifs d'accrochage montés sur les barres du porte-étagère soient forcés en application contre les murs au moyen d'organes d'écartement interposés entre les barres.

L'objet de la présente invention est un porte-étagère d'angle comprenant deux barres destinées à être fixées contre deux murs en angle dans un même plan horizontal pour porter une étagère dans l'angle des deux murs, chacune des deux barres portant un dispositif d'accrochage sur son bord destiné à venir en contact avec un mur respectif de part et d'autre de l'angle de murs, caractérisé en ce que les deux barres sont reliées rigidement l'une à l'autre à leur extrémité distante de l'angle par une traverse, et en ce que les dispositifs d'accrochage sont montés sur les barres au moyen d'organes d'écartement.

Les détails et avantages de ce perfectionnement apparaîtront clairement à la lecture de la description qui va suivre, en se référant aux figures 1 et 2 annexées qui illustrent respectivement en perspective et en vue de dessus en coupe partielle un porte-étagère incorporant le perfectionnement de l'invention.

Le porte-étagère d'angle 10 comprend deux barres 12,14 fixées rigidement l'une à l'autre, ou simplement en butée l'une contre l'autre à angle droit à une extrémité, et également reliées rigidement par leurs autres extrémités distantes de l'angle 20 au moyen d'une traverse 70, qui peut avoir une forme cintrée comme illustré, ou encore toute autre forme, comme par exemple droite, polygonale, ou sinueuse, selon l'effet esthétique éventuellement souhaité.

Sur les barres sont montés des dispositifs d'accrochage, soit dans l'exemple illustré, deux dispositifs d'accrochage 72,74 et 76,78 par barre. Chaque dispositif d'accrochage comporte une plaque 80 de laquelle font saillie un certain nombre d'aspérités ou pointes 82 destinées à s'enfoncer dans les murs.

Des organes d'écartement 84 sont montés entre les plaques 80 et les barres 12,14, afin de déplacer à force les dispositifs d'accrochage vers l'extérieur, donc en engagement contre les murs.

Dans l'exemple illustré, ces organes d'écartement sont du type à vis et écrou, comprenant une tige filetée 86 vissée dans un taraudage 88 ménagé soit dans les barres elles-mêmes, soit dans un écrou solidaire des barres. Les tiges 86 sont fixées en appui avec une liberté de rotation à une de leurs extrémités sur les plaques 80 des dispositifs d'accrochage et sont soudées à l'autre extrémité à un écrou ou à une clé ou réalisées sous forme de boulon pour permettre leur serrage et l'écartement des organes 84.

On pourra ainsi, à l'aide d'un outil courant et simple, comme une clé plate, une clé à oeil ou une clé à

douille, faire tourner les tiges 86 pour forcer les plaques 80 en écartement, et les aspérités 82 en pénétration dans les murs à partir d'une position initiale dans laquelle les plaques 80 sont au contact des barres 12,14.

En fin de montage, il ne subsiste qu'un léger écartement entre les plaques 80 et les barres 12,14 mais ce faible écartement suffit, en raison des contraintes internes aux barres 12,14, à rendre les dispositifs d'accrochage efficaces par pression sur les plaques 80.

Une fois que tous les dispositifs d'écartement ont été actionnés, le porte-étagère est fixé et l'on peut poser sur celui-ci une étagère, non représentée, de toute forme désirée.

En variante, les plaques 80 des dispositifs d'accrochage pourront comprendre sur leur face tournée vers les murs une couche de surface en matériau élastique ou semi-élastique, de manière telle que lorsque cette couche de surface vient en contact sous pression avec les murs, elle assure un complément de maintien par friction. En outre, la plaque pourra être réalisée en totalité en un tel matériau.

La fabrication du porte-étagère est particulièrement simple puisqu'on peut utiliser comme matière première des profilés standards du commerce, y pratiquer les taraudages nécessaires, puis les mettre en forme par cintrage et/ou soudure.

On pourra choisir pour les barres divers matériaux : tubes métalliques, matières plastiques renforcées ou non, bois, soit massif soit aggloméré ou encore lamellé-collé.

Ces barres pourront être soit des éléments distincts comme décrit ci-avant, soit faire partie intégrante de la tablette, et notamment être constituées par les bordures de la tablette elle-même.

Dans ce cas, les organes d'écartement 84 pourront être fixés directement à la tablette, avantageusement dans l'épaisseur de celle-ci

Revendications

1. Porte-étagère d'angle comprenant deux barres (12,14) destinées à être fixées contre deux murs en angle (20) dans un même plan horizontal pour porter une étagère dans l'angle des deux murs, chacune des deux barres (12,14) portant un dispositif d'accrochage (72,74,76,78) sur son bord destiné à venir en contact avec un mur respectif de part et d'autre de l'angle de murs, caractérisé en ce que les deux barres (12,14) sont reliées rigidement l'une à l'autre à leur extrémité distante de l'angle (20) par une traverse (70), et en ce que les dispositifs d'accrochage (72,74,76,78) sont montés sur les barres (12,14) au moyen d'organes d'écartement (84).

2. Porte-étagère selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque dispositif d'accrochage comprend un plaque (80) portant des aspérités (82). 5
3. Porte-étagère selon la revendication 2, caractérisé en ce que la plaque (80) est réalisée au moins partiellement en matériau élastique ou semi-élastique. 10
4. Porte-étagère selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que les organes d'écartement (84) comprennent une tige filetée (86) vissée dans un taraudage (88) ménagé dans les barres (12,14) ou dans un écrou solidaire desdites barres, dont l'une des extrémités est fixée en appui avec une liberté de rotation sur ladite plaque (80) et l'autre extrémité est sou- 15
dée à un écrou ou à une clé de serrage. 20
5. Porte-étagère selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les barres (12,14) sont réalisées dans l'un des matériaux suivants : tubes métalliques, matières plastiques, éventuellement renforcées, bois massif, aggloméré ou lamellé-collé. 25
6. Porte-étagère selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les barres (12,14) font partie intégrante d'une tablette d'éta- 30
gère, et que les organes d'écartement (84) sont fixés directement à ladite tablette. 35

40

45

50

55

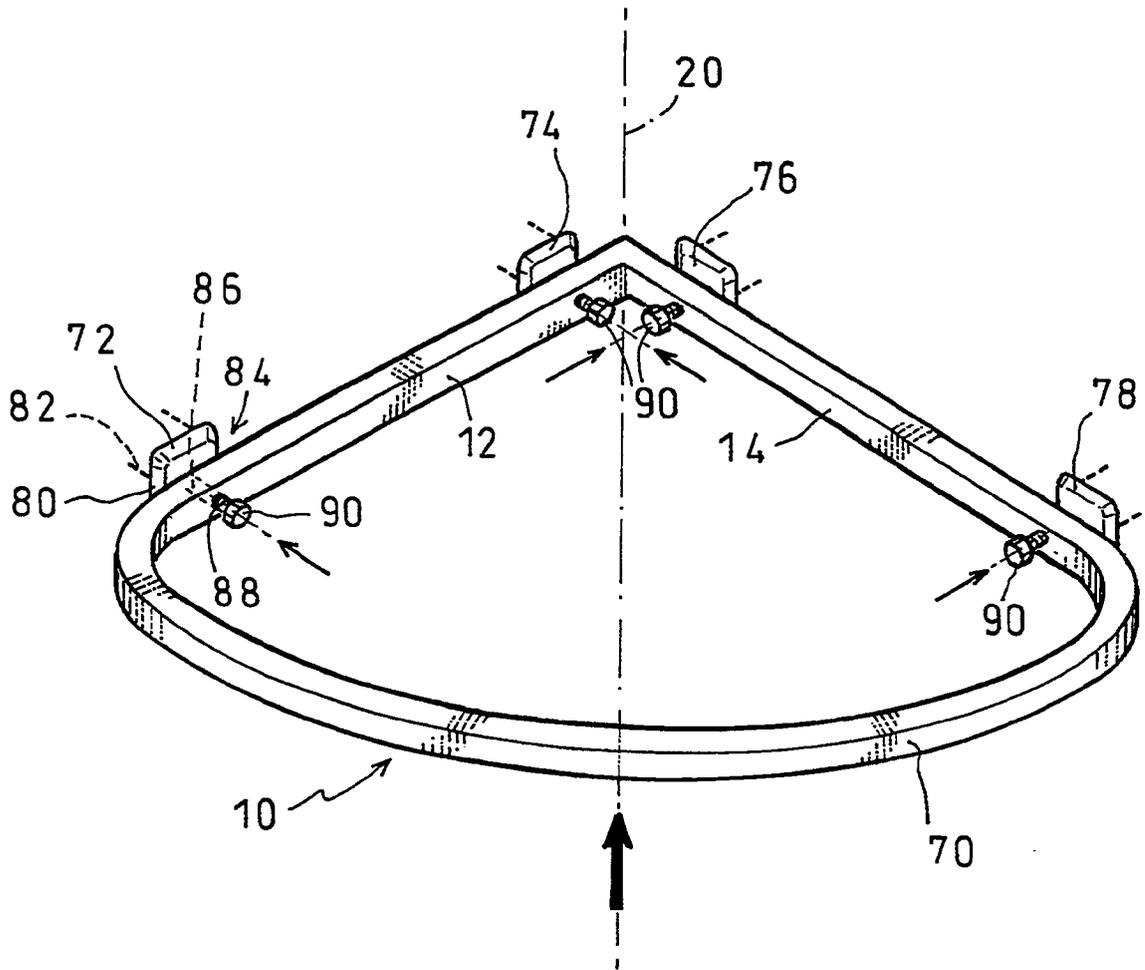
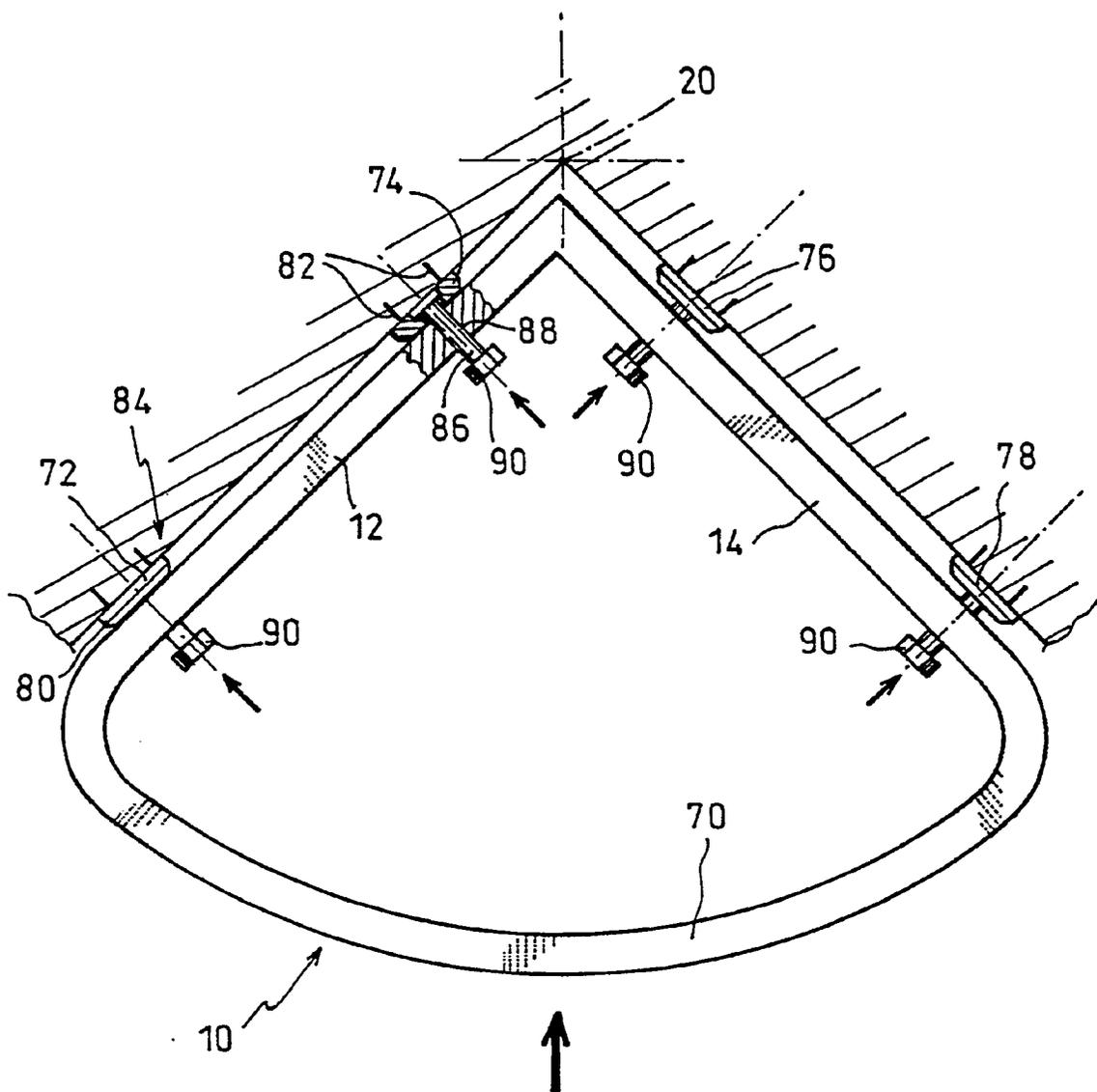


fig-1



fig_2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 0681

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	GB-A-2109672 (SAINSBURY AND PARKINSON) * figures 1, 2 *	1-6	A47B96/06
A	US-A-3033376 (EASTMAN) * colonne 2, lignes 33 - 63; figures *	1	
A	US-A-2261078 (SHOCKEY) * figures *	2, 4	
A	GB-A-2214782 (CARR)		
A	WO-A-8601986 (GERBER)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 31 MAI 1991	Examineur DE GROOT R. K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.92 (P0402)